

FICHE DE POSTE

Coordonnateur d'une unité localisée pour l'inclusion scolaire en collège

DESCRIPTION DU POSTE

Personnel concerné	Postes vacants et susceptibles d'être vacants ouverts : <ul style="list-style-type: none"> - à un(e) enseignant(e) du 1^{er} degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et affecté(es) dans le département de la Charente-Maritime au 1^{er} septembre 2026 - à un(e) enseignant(e) du 2nd degré public relevant du ministère de l'éducation nationale titulaire(s) et affecté(es) dans l'académie de Poitiers au 1^{er} septembre 2026 <p style="text-align: center;">Aucune dérogation ne sera accordée</p>
Prise de fonctions	1 ^{er} septembre 2026
Nomination	à titre provisoire (pour les non titulaires d'un CAPPEI ou CAPA-SH) à titre définitif (pour les titulaires d'un CAPPEI ou CAPA-SH)
Implantation	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Collèges du département <ul style="list-style-type: none"> ▶ Tout poste susceptible d'être vacant à l'issue du mouvement pour les collèges concernés par une implantation d'une ULIS (constitution d'un vivier départemental) ▶ Poste vacant connu à ce jour à la rentrée scolaire 2026-2027 : ▶ Collège Edgard Quinet à Saintes
Diplômes requis	▶ Certificat d'aptitude professionnel aux pratiques de l'éducation inclusive (CAPPEI)

CADRE D'EXERCICE

L'Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire – Ulis – est un dispositif qui accompagne des adolescents sur décision de la commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) dans le cadre de leur projet personnalisé de scolarisation (PPS). Les élèves sont inscrits dans leur classe de référence ; ils bénéficient, autant que de besoin, de temps de regroupement dans la salle dédiée au dispositif ULIS.

L'action du coordonnateur s'organise autour de 3 axes :

- l'enseignement aux élèves lors des temps de regroupement au sein de l'Ulis ;
- la coordination de l'Ulis et les relations avec les partenaires extérieurs ;
- le conseil à la communauté éducative en qualité de personne ressource.

MISSIONS AFFERENTES AU POSTE

- Concevoir, adapter et mettre en œuvre l'emploi du temps de chaque élève dans sa classe de référence en fonction des indications portées dans son projet personnalisé de scolarisation (PPS).
- Gérer l'ensemble des actions de regroupements et assurer les enseignements visant à développer ou à consolider certains apprentissages tels que prévus par les projets individuels de chacun des élèves.
- Participer aux équipes de suivi de scolarisation en lien avec le référent de scolarisation pour rendre compte de l'avancée du PPS de chacun des élèves.
- Organiser les réunions de concertation en interne avec l'équipe pédagogique.
- Planifier les rencontres avec les familles.
- Veiller, en lien avec la direction de l'établissement, à la participation des élèves de l'ULIS aux activités éducatives, culturelles et sportives et à leur participation aux projets de l'établissement.
- Rechercher pour chaque élève les conditions optimales d'accès aux apprentissages scolaires, aboutir à l'élaboration de leur projet de formation professionnelle en classe de troisième dans la perspective de les accompagner à intégrer, à l'issue du collège, à une formation qualifiante.

COMPETENCES ATTENDUES

- Maîtrise des attendus de fin de cycle 2 et 3 dans les domaines fondamentaux.
- Connaissance de l'environnement réglementaire et institutionnel concernant la scolarisation, les aides spécifiques et l'accompagnement éducatif des élèves en situation de handicap.
- Bonne connaissance du fonctionnement du collège et des parcours d'orientation à l'issue.
- Capacités d'écoute, qualités relationnelles et communicationnelles.
- Capacité au travail d'équipe.
- Capacité à différencier.
- Adaptabilité à des situations variées.
- Disponibilité.

MODALITÉS DE RECRUTEMENT

Les candidats feront parvenir une lettre de motivation et un CV, à la division des personnels enseignants **et** au service SDEI 17 ainsi qu'auprès de votre inspecteur(trice) de rattachement actuel ou de votre chef d'établissement (exclusivement pour les enseignants du second degré) par **mél exclusivement** à :

candidatures.dpe17@ac-poitiers.fr

ien.ash.ia17@ac-poitiers.fr

Date limite de réception : le mardi 30 juin 2026 – 12h00 (dernier délai).

Une première sélection s'effectuera sur dossier par une commission de recrutement.

Les candidats sélectionnés seront invités le cas échéant par courriel à rencontrer la commission pour un entretien.

Les entretiens seront organisés **le vendredi 3 juillet 2026**, à la DSDEN17 à La Rochelle.

PUBLICATION LE 12 JUIN 2026